



Investissez  
dans l'avenir  
avec nous !

Taxe d'apprentissage

2019

Pour le hors-quota :

Le Cnam

Siret 197 534 712 00017

code UAI : 0753471R / catégories A et B

Paris, février 2018

## Taxe d'apprentissage 2019

**Contribuez à la formation de vos futurs collaborateurs  
en information, documentation et données**

► **Formation CNAM - INTD éligible - niveau 1 - catégorie B**

Titre professionnel RNCP Chef de projet en ingénierie documentaire  
et gestion des connaissances

Madame, Monsieur,

Au sein du CNAM, notre mission est de former les professionnels de l'information-documentation de demain. Vos futurs collaborateurs peut-être !

Depuis plus de 60 ans, notre offre de formation assurée par des intervenants du terrain, s'est sans cesse renouvelée pour s'adapter à la réalité du monde de l'entreprise.

**Nos auditeurs, issus de toute filière universitaire, apprennent un métier en un an pour certaines de nos formations. Ils sont opérationnels dès leur diplôme obtenu.**

**Maîtriser et gérer l'information et les données est un défi que l'entreprise doit relever.**

En nous attribuant un versement dans le cadre de la taxe d'apprentissage, vous soutiendrez notre effort constant d'améliorer la qualité de nos formations et encouragerez l'innovation par le recrutement de nouveaux enseignants professionnels. Vous nous permettrez aussi de développer nos équipements.

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à notre demande et de la confiance que vous souhaitez peut-être nous témoigner.

Bien cordialement,

Ghislaine CHARTRON  
professeure du Cnam,  
chaire Ingénierie documentaire,  
Responsable nationale des formations INTD  
<http://intd.cnam.fr/>